

## Contre-réformes Blanquer/Macron : un rapport de la Cour des comptes qui tombe à pic...

Un rapport de la Cour des comptes à l'attention du ministre Blanquer concernant « *les inspecteurs territoriaux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré* » vient d'être rendu public. Ce rapport tombe à pic pour conforter le prochain ministre de l'Éducation nationale dans les orientations décidées par le futur-ex ministre Blanquer et le toujours président Macron.

Le rapport part d'un constat : « *l'importance des tâches de nature administrative effectuées aujourd'hui par ces inspecteurs ne leur permet pas de se consacrer suffisamment au suivi des enseignants dans leur classe.* »

Partant de ce prétexte, le rapport déroule le tapis rouge aux contre-réformes Macron/Blanquer : « *Dans le 1<sup>er</sup> degré, la remise à plat de l'organisation actuelle de la circonscription et du positionnement des inspecteurs semble impossible à atteindre sans reconnaissance d'une véritable autorité fonctionnelle aux directeurs d'écoles.* »

Voilà de quoi justifier le vote de la loi Rilhac qui instaure pour les directeurs « *une délégation de compétences de l'autorité académique* » et leur attribue une « *autorité fonctionnelle* » et la mise en œuvre de l'expérimentation Macron à Marseille où, dans 59 écoles, les directeurs, avec les IEN, sont partie prenante du choix des adjoints.

La Cour des comptes appuie ensuite la mise en œuvre des évaluations d'école et « *encourage le ministère à la poursuivre en s'appuyant sur l'expérimentation en cours avant de généraliser une évaluation des écoles qui prenne en compte le nombre et la diversité de celles-ci.* »

Elle valide également la fusion des corps d'inspection annoncée par le ministre et en donne les objectifs : « *Le rapprochement fonctionnel entre les corps d'inspection, que la Cour appelle de ses vœux, permettra à la fois de renforcer les liens entre l'école et le collège, et, au sein du 2<sup>nd</sup> degré, entre les différents types d'enseignement, et de favoriser les processus d'évaluation collective.* »

Elle annonce enfin une modification dans les processus d'évaluations des IEN : « *Il convient en particulier de sortir d'un système de promotions trop marqué par l'ancienneté et de s'appuyer sur le nouveau régime indemnitaire des inspecteurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin de mieux différencier leur engagement* »... Gare aux inspecteurs qui traîneraient des pieds pour mettre en place les contre-réformes gouvernementales !

**Le SNUDI-FO partage totalement l'appréciation portée par le secteur IEN ID-FO qui indique dans son communiqué : « *Le secteur IEN ID FO combat ces contre-réformes « managériales » qui ont pour seul objectif de mettre au pas les personnels qui refusent la dégradation de leurs conditions de travail.* »**

**Le SNUDI-FO défendra auprès du prochain ministre des revendications claires, à l'opposé des préconisations du rapport de la Cour des comptes :**

- **Abrogation de la loi Rilhac et abandon de l'expérimentation Macron à Marseille !**
- **Abandon des évaluations d'école !**
- **Arrêt des contre-réformes managériales issues du Grenelle et de PPCR !**

Pour s'informer, pour préparer la riposte, le SNUDI-FO invite les personnels à participer nombreux aux prochaines réunions syndicales que ses syndicats départementaux organisent dans tout le pays.

Montreuil, le 12 mai 2022